

COMMISSARIAT À LA FUSION

Assurez la conformité et l'équité
de vos **opérations de fusion ou
d'apport partiel d'actifs**

LE CONTEXTE

Assurer l'équité des opérations de fusion

Dans le cadre d'une **opération de fusion** ou d'absorption entre sociétés, la loi impose la **désignation d'un commissaire à la fusion** (ou commissaire à la parité). Il a pour mission d'évaluer l'équité de la parité d'échange proposée entre les entités concernées.

Il agit dans l'intérêt des actionnaires et des parties prenantes, en garantissant la transparence, la neutralité et la sécurité juridique de l'opération. Son rapport

constitue un élément clé pour valider la **conformité de la fusion aux exigences légales**. En cas d'irrégularités, il peut émettre des réserves ou alerter les parties prenantes afin de préserver leurs droits.

Son intervention permet également d'apporter **un regard indépendant** sur les méthodes d'évaluation retenues et sur les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur des sociétés concernées.

Nous sécurisons pour vous **la conformité et l'équité** de vos opérations de fusion ou d'apport partiel d'actifs.

NOS OBJECTIFS

Prévenir les risques et instaurer la transparence

En renforçant la **fiabilité du processus** sur les plans juridique, financier et fiscal, nous contribuons à sécuriser l'opération et à **instaurer un climat de confiance** entre les parties prenantes, tout en réduisant les risques de contestation ou d'irrégularité.

- Vous envisagez de **fusionner** deux sociétés afin de simplifier votre organisation ou de regrouper vos activités
- Vous projetez de réaliser une **opération d'absorption d'une filiale** par votre société mère
- Vous préparez un apport partiel d'actifs pour transférer une activité vers une autre entité
- Vous cherchez à réorganiser votre groupe dans le cadre d'une **restructuration juridique ou stratégique**
- Vous planifiez une opération de fusion dans le cadre d'une **croissance externe** ou d'un rapprochement entre entreprises
- Vous devez sécuriser **la parité d'échange** et garantir l'équité entre les actionnaires lors d'une opération de fusion



Nos atouts pour vous accompagner avec expertise et confiance



Expertise technique pointue

Nous mobilisons notre savoir-faire en évaluation d'entreprise, modulation financière et opérations de haut de bilan pour sécuriser vos transactions les plus complexes. Chaque analyse est approfondie et adaptée à la spécificité de votre opération.



Indépendance totale

Nous intervenons en toute liberté vis-à-vis des parties prenantes, garantissant une objectivité totale et une impartialité indispensable pour renforcer la confiance des actionnaires et sécuriser l'opération.



Méthodologie rigoureuse

Nos travaux suivent strictement les normes de la CNCC et les exigences du Code de commerce, assurant des évaluations fiables, conformes et pleinement sécurisées pour toutes vos opérations.



Réactivité et respect des délais

Nous vous accompagnons de manière efficace sur des opérations sensibles, grâce à une intervention rapide et structurée, afin de respecter vos échéances et de faciliter la prise de décision.



Les étapes clés du Commissariat à la fusion

1

Analyse du projet de fusion

Étude des modalités juridiques, financières et opérationnelles de l'opération et analyse des apports, des modalités d'échange et des impacts financiers.

2

Évaluation des sociétés concernées

Application de méthodes d'évaluation reconnues (comparables boursiers, DCF, multiples de transaction...) pour déterminer la valeur économique de chaque entité.

3

Appréciation de la parité d'échange

Vérification de la cohérence entre les valeurs retenues et les modalités d'échange proposées.

4

Rédaction du rapport de commissaire à la fusion

Rapport motivé, remis aux actionnaires avant l'assemblée générale, exposant les travaux réalisés, les méthodes utilisées et les conclusions sur l'équité de la parité.

À PROPOS DE NG

NG est un cabinet d'audit et de conseil européen fondé en 2023 dont l'objectif est de répondre aux besoins spécifiques des PME et ETI à chaque étape de leur vie : création, croissance, transmission...

Composé de plusieurs entités avec des expertises complémentaires, nous intervenons sur des missions d'**audit**, **conseil**, **M&A**, **expertise comptable et paie**, mais aussi via une spécialisation dans les holdings et TPE (Holding Services) et via un outil de **reporting décisionnel BI** (kpiWeb).

Un audit fiable et une expertise adaptée pour garantir la congruence financière

Commissariat aux comptes

Nous certifions la fiabilité de vos comptes et renforçons votre contrôle interne afin de sécuriser vos décisions et instaurer une confiance durable.

Commissariat aux apports

Nous évaluons et certifions la valeur des apports en nature (immeubles, titres, brevets, fonds de commerce...) lors de la création d'une société ou d'opérations de restructuration.

Commissariat à la transformation

Nous vérifions la situation financière d'une société lors d'un changement de forme juridique, afin de s'assurer de la continuité des capitaux propres.

Commissariat aux avantages particuliers

Nous apprécions la nature et la valeur des avantages accordés à certains associés ou tiers, afin de garantir leur justification économique, leur transparence et l'égalité de traitement entre les parties

Des solutions solides pour des trajectoires ambitieuses

Notre cabinet d'audit et de conseil offre plusieurs solutions clés pour aider les dirigeants à naviguer dans le paysage commercial complexe d'aujourd'hui.

Audit contractuel

Conseil

M&A

Expertise comptable & paie

Accompagnement complet (V3D)



FRANCE

BUREAU DE PARIS

69 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS

BUREAU DE LILLE

612 Rue de la Chaude Rivière, 59800 LILLE

BUREAU DE STRASBOURG

10 Place Gutenberg 67000 STRASBOURG

BUREAU DE NANCY

1 passage Annette Zelman, 54000 NANCY

LUXEMBOURG

BUREAU DU LUXEMBOURG

18 Bd de Kockelscheuer, 1821 GASPERICH
LUXEMBOURG

Une question, un projet ou un besoin d'un
accompagnement en audit ou en conseil ?

✉ contact@ng-audit.fr

☎ 07 45 86 06 07